



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Le 15 octobre 2019

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Présents : Monsieur le Maire Robert Bérubé et Messieurs les conseillers, Nicholas Ouellet, Pierre Lachaine et René Royer

Madame Ginette Roy, directrice générale et Madame Manon Lévesque, directrice générale adjointe sont aussi présentes.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, convoqué le 15 octobre 2019 par le maire M. Robert Bérubé et tenue le 15 octobre 2019 à 19 h 00 à la salle du conseil municipal.

Tous les membres du conseil présents renoncent à l'avis de convocation.

Robert Bérubé, maire

Nicholas Ouellet

Pierre Lachaine

René Royer

M. le Maire présente l'ordre du jour :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Contrat d'embauche à durée déterminée pour la directrice générale, Madame Ginette Roy ;
3. Acceptation de la soumission de Pavage Cabano Ltée pour le pavage de la rue Paquet
4. Fonds de développement des territoires – Projets locaux municipaux pour les années 2016-2019 ;
5. Nomination des signataires à la Caisse Populaire de l'Anse de La Pocatière
6. Nomination de la directrice générale comme administratrice principale pour les transactions par AccèsD Affaires
7. Nomination de la directrice générale représentante autorisée de la Municipalité de Saint-Pacôme auprès de ClicSécur
8. Nomination de la directrice générale responsable des services électroniques de la Municipalité de Saint-Pacôme pour ClicSécur
9. Nomination de la personne responsable de l'accès à l'information
10. Changement de signataire et d'utilisateur pour la carte Visa de la Municipalité de Saint-Pacôme
11. Période de questions;
12. Fermeture de l'assemblée.

208.10.19

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 octobre 2019 soit accepté tel que présenté.

209.10.19

2. CONTRAT D'EMBAUCHE À DURÉE DÉTERMINÉE POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, MADAME GINETTE ROY

ATTENDU QUE le poste de directeur général est vacant depuis la confirmation du

départ de madame Christiane Lemire et que sa démission a été acceptée lors de la réunion extraordinaire tenue le 12 septembre 2019 dans la résolution 179.09.19;

ATTENDU QUE la Municipalité a publié un appel de candidatures pour ce poste ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une seule candidature conforme aux exigences du poste soit celle de madame Ginette Roy cumulant 28 ans d'expérience dans le domaine municipal dont plus d'une décennie à titre de directrice générale ;

ATTENDU QUE madame Roy offre ses services à titre contractuel, et ce, pour une durée de six (6) mois minimum avec une période de prolongation possible selon la satisfaction des deux parties (Madame Roy et Conseil municipal).

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Pierre Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'UN contrat à durée déterminée soit signé avec madame Ginette Roy pour une durée de six (6) mois.

QUE le maire monsieur Robert Bérubé soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme, ce contrat avec madame Roy.

210.10.19

3. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE PAVAGE CABANO LTÉE POUR LE PAVAGE DE LA RUE PAQUET

ATTENDU QUE le projet de pavage de la rue Paquet a été déposé dans la planification des travaux de la TECQ 2014-2018 et accepté par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) qui financera la totalité de ce projet ;

ATTENDU QUE le service de l'ingénierie de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) a eu le mandat de réaliser l'ingénierie de ce projet ;

ATTENDU QUE le service de l'ingénierie de la FQM a déposé un appel d'offres sur le Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) du Gouvernement du Québec ;

ATTENDU QUE trois (3) fournisseurs ont déposé une offre dont voici les résultats :

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Construction BML	75 699,54 \$
Transport en Vrac St-Denis	70 564,76 \$
Pavage Cabano Ltée	56 745,68 \$

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par René Royer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le contrat de pavage de la rue Paquet soit octroyé à l'entreprise Pavage Cabano Ltée au montant de 56 745,68 \$ taxes incluses ;

QUE le maire monsieur Robert Bérubé et la directrice générale madame Ginette Roy soient autorisés à signer le contrat avec l'entreprise Pavage Cabano Ltée.

211.10.19

4. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES - PROJETS LOCAUX MUNICIPAUX POUR LES ANNÉES 2016-2019

ATTENDU QUE la résolution 101.05.17 prévoyait une contribution de 24 000 \$ pour la réfection du terrain multisport ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a modifié les plans pour en arriver à l'aménagement d'un nouveau terrain multisport sur le site du Parc de l'Action au lieu du terrain de baseball ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a besoin d'une aide financière de 32 000 \$ pour réaliser ce projet dans le cadre des loisirs et des sports ;

ATTENDU QUE les travaux sont prévus à l'automne 2019 pour se terminer au

printemps 2020.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme s'engage à entretenir les infrastructures mises en place par ce projet ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme désigne madame Ginette Roy, directrice générale et monsieur Robert Bérubé, maire, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Pacôme tout document relatif à la présente demande.

QUE la résolution 101.05.17 soit abrogée.

212.10.19

5. NOMINATION DES SIGNATAIRES À LA CAISSE POPULAIRE DE L'ANSE DE LA POCATIÈRE

ATTENDU QU'il a été convenu à la séance extraordinaire du 8 avril 2014 que désormais il y aura toujours quatre (4) signataires désignés à la Caisse populaire de l'Anse de La Pocatière ;

ATTENDU QUE la signature d'un élu devra toujours accompagner la signature d'un membre de l'administration ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Pierre Lachaîne et résolu à l'unanimité des membres présents que Monsieur Robert Bérubé, maire et Sarto Dubé, conseiller au siège no 4 soient autorisés à signer en tant que représentants des élus municipaux et que Madame Ginette Roy, directrice générale et Madame Manon Lévesque, directrice générale adjointe soient autorisés en tant que représentants de l'administration de la Municipalité de Saint-Pacôme auprès de la Caisse populaire de l'Anse de La Pocatière.

Cette résolution est effective à partir du 15 octobre 2019.

213.10.19

6. NOMINATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE COMME ADMINISTRATRICE PRINCIPALE POUR LES TRANSACTIONS PAR ACCÈS D AFFAIRES

ATTENDU QU'une personne doit être nommée à la Caisse Desjardins de l'Anse de La Pocatière comme administratrice principale pour les transactions par Accès D Affaires ;

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Pierre Lachaîne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Madame Ginette Roy, directrice générale, soit nommée comme administratrice principale pour les transactions par Accès D Affaires pour la Municipalité de Saint-Pacôme.

QUE Madame Manon Lévesque, directrice adjointe soit nommée comme 2^e signataire pour les transactions par Accès D pour la Municipalité de Saint-Pacôme.

QUE Madame Gina Lévesque, secrétaire administrative soit nommée comme 3^e signataire pour les transactions par Accès D pour la Municipalité de Saint-Pacôme. Cette résolution est effective à partir du 15 octobre 2019.

214.10.19

7. NOMINATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE REPRÉSENTANTE AUTORISÉE DE SAINT-PACÔME AUPRÈS DE CLICSÉCUR

ATTENDU QUE ClicSécur est un service d'authentification du gouvernement du Québec offert par les ministères et organismes participant, offrant des services en ligne aux entreprises accessibles à partir de ClicSécur ;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire participe à ce service ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Pierre Lachaîne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Madame Ginette Roy, directrice générale, représentante autorisée de la Municipalité de Saint-Pacôme auprès de ClicSécur.

Cette résolution est effective à partir du 15 octobre 2019.

215.10.19

8. NOMINATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME POUR CLICSÉCUR

ATTENDU QUE la personne autorisée représentant la Municipalité de Saint-Pacôme auprès de ClicSécur doit être nommée responsable des services électroniques de la Municipalité de Saint-Pacôme ;

POUR CETTE RAISON, il est proposé par Pierre Lachaîne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Madame Ginette Roy, directrice générale, responsable des services électroniques de la Municipalité de Saint-Pacôme.

Cette résolution est effective à partir du 15 octobre 2019.

216.10.19

9. NOMINATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

ATTENDU QUE selon la Loi sur l'Accès à l'information, la personne responsable doit être celle ayant la plus haute autorité au sein de la Municipalité ;

ATTENDU QUE cette tâche revient au maire et que celui-ci désire la déléguer à la personne responsable de la garde des archives ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Pierre Lachaîne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal nomme la directrice générale Madame Ginette Roy à titre de personne responsable de la protection des renseignements personnels et de l'Accès à l'information de la Municipalité de Saint-Pacôme.

Cette résolution est effective à partir du 15 octobre 2019.

217.10.19

10. CHANGEMENT DE SIGNATAIRE ET D'UTILISATEUR POUR LA CARTE VISA DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

ATTENDU QUE l'engagement de Madame Ginette Roy à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière à la Municipalité de Saint-Pacôme a été entériné par voie de résolution 209.10.19 du Conseil municipal le 15 octobre 2019 ;

ATTENDU QUE Madame Ginette Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière, a été désignée par voie de résolution le 15 octobre 2019, en tant que représentante de l'administration, signataire désigné à la Caisse populaire de l'Anse de La Pocatière et qu'elle a été nommée comme administratrice principale pour les transactions via AccèsD Affaires pour le compte de la Municipalité de Saint-Pacôme ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme détient une carte de crédit affaires qui sert notamment aux dépenses relatives aux fonctions de l'administration et du directeur général ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Madame Ginette Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière, à être utilisateur de la carte Visa Affaires et à en être signataire sur tous les documents et transactions en plus de désactiver définitivement la carte Visa Affaires Desjardins de Monsieur Vincent Thibaudeau qui n'est plus à l'emploi de la Municipalité de Saint-Pacôme. De par cette résolution, Madame Ginette Roy est également autorisée à signer tous les documents concernant le changement de signataire auprès de Visa et du Centre financier aux entreprises (CFE) de la Côte-du-Sud.

Cette résolution est effective à partir du 15 octobre 2019.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

218.10.19

12. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été discutés ;

Il est proposé par Pierre Lachaîne et résolu à l'unanimité des conseillers présents

de lever la séance à 19 h 05.

Robert Bérubé
Maire

Manon Lévesque
Directrice générale adjointe